

## Contrat Uniforme d'Utilisation Matériel Roulant Ferroviaire Préservé

## FORMULAIRE D'ADHESION

Le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) définit les droits et obligations des détenteurs de matériels roulants préservés (D) et des entreprises ferroviaires (EF) dans les trains desquelles ces matériels sont incorporés.

Le texte complet du CUU peut être téléchargé sur le site www.cuu-mrfp.fr.

La structure mentionnée ci-après:	
Nom L'Autorail Limousin	
Adresse Espace Associatif Charles Silvestre 40 rue Charles Silvestre 87100 LIMOGES	
Forme juridique Association loi 1901	
Représentée par Longequeue Jean Louis	
En qualité de Président	
E-mail de contact bessades@orange.fr	
déclare par la présente accepter le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) en tant que  □ Entreprise ferroviaire (EF) détentrice d'un certificat de sécurité pour le transport de voyageurs¹ □ Entreprise ferroviaire (EF) autre²	
☑ Détenteur (D) adhérent de l'UNECTO (préciser votre MDV : AL  ☐ Organisation représentative d'entreprises ferroviaires ou de détenteurs	
avec tous les droits et obligations d'un signataire du CUU dans la version en vigueur au moment de la date ci-après.	
	Cachet de la structure
Date :25 septembre 2018	
Nom : LONGEQUEUE JL.	l'autorail limousin
Signature :	40 rue Charles Silvestre 87100 LIMOGES
19	

Formulaire à renvoyer à l'UNECTO 24 rue Louis Blanc 75010 PARIS ou par mail <u>contact@unecto.fr</u>. L'UNECTO assure le secrétariat du CUU-MRFP.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ou entreprise agissant comme sous-traitant de la SNCF au titre de l'article 4.1 du cahier des charges de la SNCF et titulaire d'une attestation de sécurité

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour des acheminements à vide de matériel roulant exclusivement